

## 4 - Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur** : Rendu obligatoire pour chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de France par un décret de 1995, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) vise à éclairer annuellement son Conseil d'Administration des besoins des populations les plus fragiles.

A Besançon, l'ABS est présentée au Conseil Municipal afin qu'il bénéficie de ces éléments d'information au service d'une meilleure perception de la ville, et dans une logique opérationnelle d'articulation des politiques publiques de la Ville et du CCAS.

Le rapport d'ABS est organisé en 4 parties :

### 1) Le diagnostic socio économique, «les répliques de la crise à Besançon»

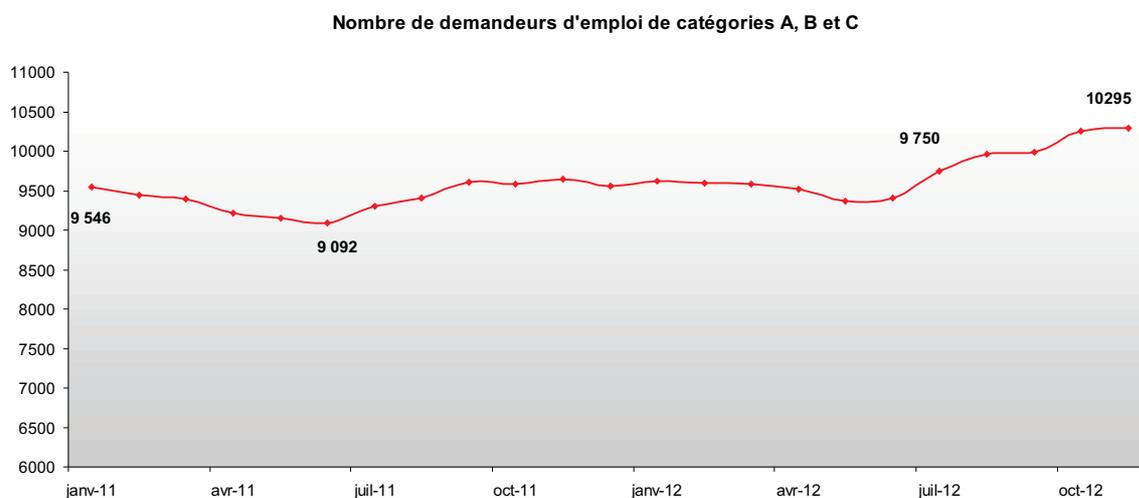
Sur le plan national, l'activité économique est apparue insuffisamment dynamique pour enrayer la dégradation de l'emploi. L'accalmie entrevue jusqu'au second trimestre 2011 ne s'est pas poursuivie. L'année 2012 a également été marquée par des tensions sur les marchés financiers dans la zone euro. Elles ont pesé sur les comportements des entreprises, expliquant pour partie la stagnation de l'activité, alors que la consommation des ménages n'était pas suffisamment dynamique. Les perspectives de rigueur et de maîtrise des déficits publics européens peuvent aussi apparaître comme des freins.

Après une forte hausse en 2008 et 2009, l'année 2011 à Besançon voit un tassement dans la création d'établissements avec un volume toutefois important de 1 050 nouveaux établissements. Côté défaillance d'entreprises, elles s'élèvent à 113 en 2011, un niveau comparable aux années précédentes.

Au regard des indicateurs 2011 et 2012, on observe à Besançon des signes de ralentissement de l'activité économique similaires à ceux enregistrés en 2009.

***Un impact fort sur l'emploi, même si le chômage est moindre à Besançon qu'en Franche-Comté et sur le plan national***

Dans la zone d'emploi de Besançon, au troisième trimestre 2012 (dernière donnée à ce jour disponible), le taux de chômage de 8,3 % reste à un niveau inférieur au taux national (9,9 %) et régional (9,4 %). Toutefois, il s'inscrit également dans une tendance à l'augmentation (+ 0,1 point par rapport au deuxième trimestre). Au niveau de la Ville de Besançon, on constate une augmentation de + 7,6 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, sans emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche) en 2012.



**Taux de chômage  
(3<sup>ème</sup> trimestre 2012)**

Zone d'emploi de Besançon	8,3 %
Doubs	9,4 %
Franche-Comté	9,4 %
France	9,9 %

Source : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

**Des conséquences sur les plus fragiles**

La situation socio-économique a connu un moment de répit en 2010. Cette amélioration modérée apparaît à travers le ralentissement des indicateurs de pauvreté enregistrés en 2011.

	2009	2010	2011
Seuil de bas revenus	942 €	956 €	982 €
Allocataires sous le seuil de bas revenus	9 881	10 226	10 387
Part dans les ménages	16,4 %	17,0 %	17,1 %

Source : CAF

L'un des indicateurs de précarité les plus réactifs et significatifs à la conjoncture, et disponible à l'échelon communal, est celui du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire. En novembre 2012 à Besançon, 4 243 personnes bénéficient de l'aide alimentaire. On observe une demande sociale élevée et plus soutenue depuis la fin de l'année 2011 (Source : CCAS de Besançon).

## 2) Le panorama socio démographique «la confirmation des tendances»

Un ensemble de 7 fiches, dont une nouvelle concernant la santé pour cette édition 2013, dresse un portrait de Besançon à travers les diverses données statistiques disponibles. Actualisée grâce à la fourniture devenue annuelle des données de l'INSEE, le portrait évolue de fait peu d'une année sur l'autre.

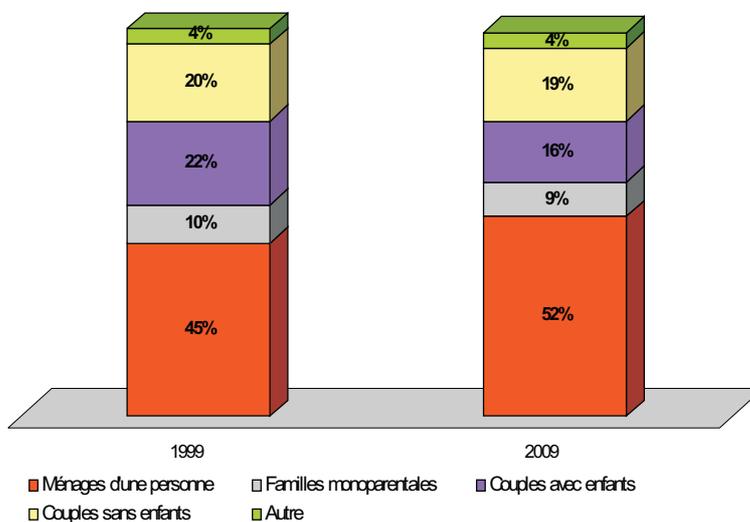
Parmi les tendances qui se confirment, relevons :

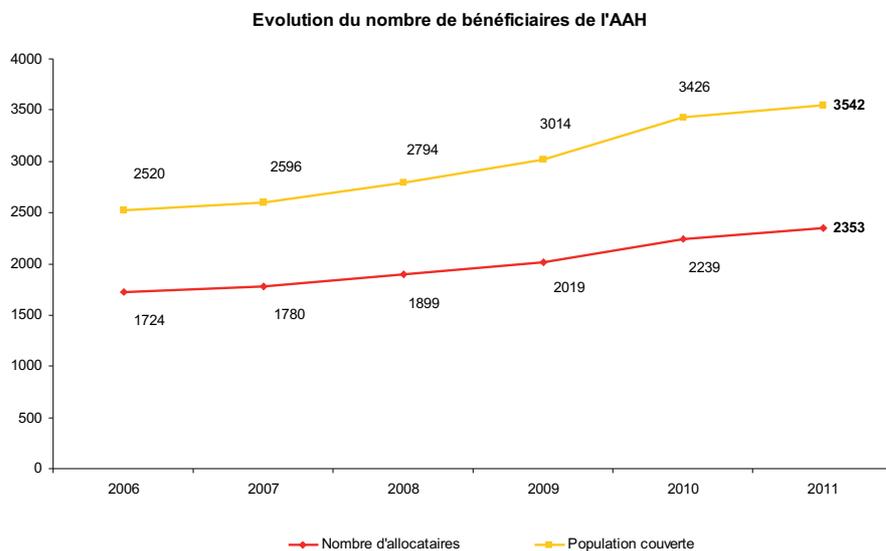
### ***Avec 121 038 Bisontins (population totale), Besançon connaît une stabilité globale de ses habitants***

Entre 1999 et 2009, la population municipale bisontine reste stable, comptant 117 392 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009, alors que le nombre de ménages, lui, augmente et s'établit à 60 578. La population bisontine est plutôt jeune mais connaît une avancée en âge. Cette évolution, tout à fait conforme à la dynamique nationale et aux villes comparables, transparait à travers sa structure par âge qui a fortement évolué entre 1999 et 2009. La caractéristique étudiante de la ville se traduit par un nombre important de 20-24 ans.

### ***L'Allocation Adulte Handicapé en constante augmentation***

Composition des ménages bisontins



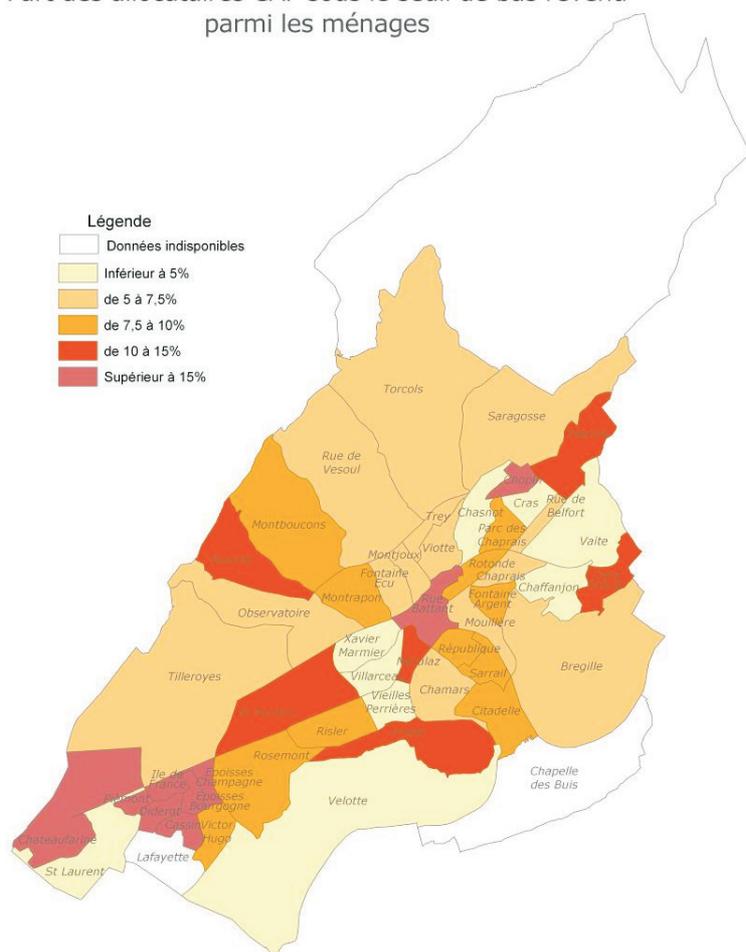


En 2011, près de 4 % des ménages bisontins bénéficient de cette allocation. On recensait 2 353 allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, soit près de 5 % de plus qu'en 2010.

Source : CAF 2011

### ***Les ménages sous le seuil de bas revenu à un niveau jamais atteint***

Dans un contexte national de progression régulière du nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus (population bénéficiant de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales), le nombre d'allocataires passe de 3 378 672 à 3 959 482, soit + 17 %. Besançon, qui a bénéficié d'une forte baisse entre 2007 et 2008, connaît sur la période une évolution beaucoup plus lente.

Part des allocataires CAF sous le seuil de bas revenu  
parmi les ménages

Sources: INSEE 2009  
CAF 2011  
Grand Besançon, DFIG

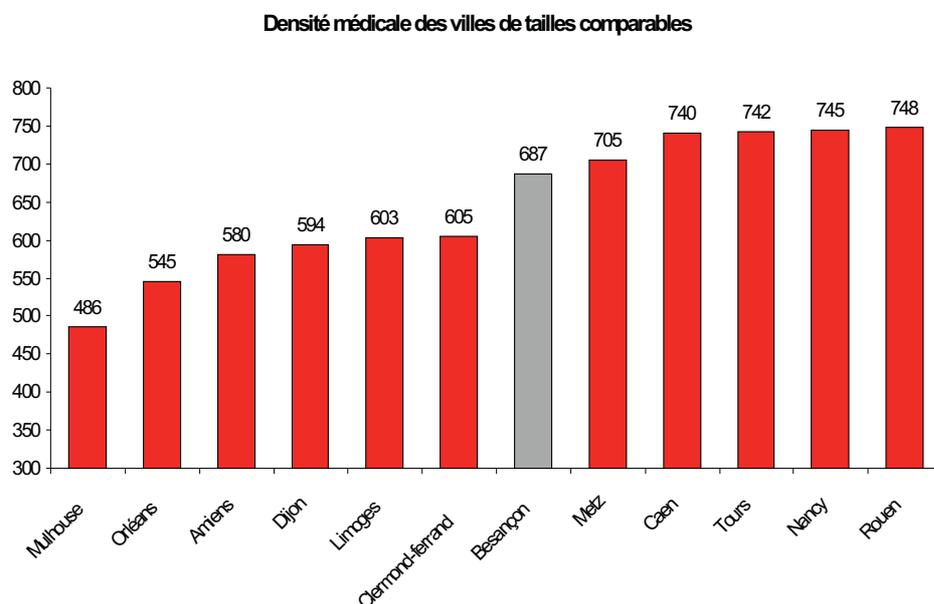
En 2011, le nombre de ménages bisontins sous le seuil de bas revenu est de 10 387, soit 22 004 Bisontins. Depuis 2008, on constatait une augmentation annuelle régulière d'environ 400 ménages. Entre 2010 et 2011, cet accroissement a été de 161 ménages. On constate donc un ralentissement de la progression du nombre de ménages concernés. Il s'établit pourtant à un niveau jamais atteint depuis 2007, année du nouveau système de décompte.

**Plus de 5 200 ménages bénéficiaires du RSA à Besançon**

Besançon dénombre 5 232 ménages bénéficiaires du RSA en 2011. Ce nombre a augmenté de 3 % (soit 131 bénéficiaires) entre la première année de mise en place du RSA (2009) et la dernière année connue, à savoir 2011.

### Une densité médicale dans la moyenne des villes comparables

En 2011, Besançon présente une densité médicale de 687 professionnels médicaux (tous métiers) pour 100 000 habitants. Ce ratio se situe légèrement au-dessus de la moyenne des villes de taille comparable qui s'établit à 648.



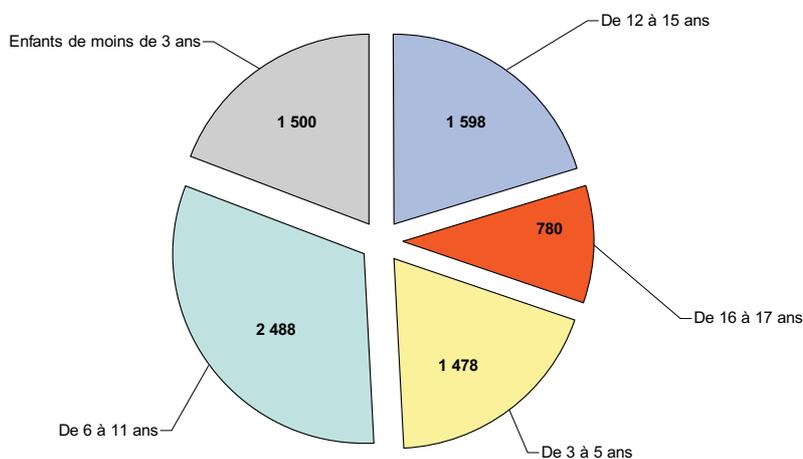
Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2011

### 3) Le focus de l'ABS 2013 travaillé avec les partenaires, «la pauvreté des enfants»

Comme chaque année, les partenaires des champs éducatif, social, médico-social bisontin (Département du Doubs, Etat, associations caritatives, institutions médico-sociales...) se réunissent pour aborder une thématique plus particulière. Dans l'objectif de l'ABS 2013, les débats ont traité de la pauvreté des enfants, ou plus précisément des enfants vivant dans des familles pauvres.

En 2011, Besançon dénombre 22 004 personnes vivant sous le seuil de bas revenu. Parmi ceux-ci, plus d'un tiers avaient moins de 18 ans, soit 7 844 enfants.

#### Nombre de mineurs vivant dans une famille à bas revenu par tranches d'âge



Au regard des données bisontines et du découpage par tranche d'âge, on s'aperçoit que les enfants de 3 à 5 ans sont proportionnellement plus nombreux à être impactés par la pauvreté. L'interruption des prestations versées par les CAF aux 3 ans révolus peut expliquer ce phénomène. La deuxième tranche d'âge la plus exposée à l'échelle de Besançon est celle des enfants de moins de 3 ans.

Les enfants pauvres peuvent être distingués des autres enfants selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques : ils vivent plus souvent dans des familles monoparentales, ou font en moyenne partie d'une fratrie plus grande ; ils vivent majoritairement dans des foyers dont les adultes sont touchés par l'inactivité.

Les échanges et débats entre partenaires bisontins sur la question de la pauvreté des enfants ont permis d'identifier notamment trois caractéristiques :

- Des situations marquées par le repli familial
- Des difficultés d'expression
- Une vulnérabilité sanitaire plus forte, notamment sur des questions alimentaires.

Les acteurs bisontins du champ social ont priorisé des enjeux de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants, enjeux à retenir par chacun dans son intervention auprès des enfants et des familles.



#### **4) Les fiches quartiers de l'Observatoire Socio Urbain des quartiers bisontins et communes de l'agglomération, «Approches statistiques territorialisées»**

Si l'ABS aborde tout au long de ses pages une approche territorialisée, les fiches quartiers permettent de lire rapidement un portrait de tel ou tel quartier ou sous-quartier bisontin.

Cette année, ces fiches sont produites par l'Observatoire Socio Urbain des quartiers bisontins et communes de l'agglomération, dont la mise en oeuvre est confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB).

Elaborées dans la perspective de la redéfinition de la géographie prioritaire (politique de la ville), pour la meilleure compréhension des réalités bisontines ou de l'action quotidienne des acteurs dans les différents quartiers, ces fiches se veulent des outils aisément exploitables.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de l'ABS. Il est joint au document le Rapport d'activité 2011 du Centre Communal d'Action Sociale, illustrations de l'action du CCAS en réponse aux besoins spécifiques identifiés. Ces documents sont disponibles prioritairement sous format numérique.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux, comme outil de pilotage des politiques menées par la Ville et son CCAS.

**«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je rappelle donc que l'ABS est une des deux obligations légales du CCAS, qu'à Besançon nous faisons le choix -qui est extrêmement rare, peu de villes le font- de le présenter en Conseil Municipal. Nous le faisons dans un souci d'information des élus et des Bisontins mais aussi pour que les décisions qui sont prises en Conseil Municipal et au Conseil d'Administration du CCAS soient cohérentes d'une part et fondées d'autre part sur des données objectives. Cette année nous vous avons remis une clé USB qui contient à la fois l'ABS mais aussi le rapport d'activités du CCAS ainsi que le rapport d'accessibilité. Vous disposez ainsi de tous les éléments ainsi que vous l'aviez demandé l'année dernière pour connaître la façon dont les politiques s'articulent en matière d'action sociale.

Avant d'aller plus loin je souhaiterais faire une intervention. Ces précisions données, permettez-moi Monsieur le Maire d'exprimer à M. GONON mon mécontentement. Vous avez Monsieur GONON fait preuve d'inélégance en diffusant sur twitter dès réception les documents qui vous ont été remis sur clé USB avant même qu'ils aient été présentés, commentés et analysés en Conseil Municipal. Vous êtes dans votre droit, je ne vous le conteste pas. Je revendique seulement pour tous les élus de ce Conseil, je dis bien pour tous les élus de ce Conseil, le droit à la convenance qui leur permet de disposer avant tout le monde des dossiers qui feront débat. On pouvait attendre que les élus se soient exprimés avant de jeter ex-abrupto en place publique des documents qui appellent un peu de précaution dans leur utilisation. Alors qu'ils ont été présentés en Conseil d'Administration du CCAS il y a deux semaines, les administrateurs conscients que l'ABS est d'abord un outil de réflexion et d'analyse partagée et non un document publicitaire, ont eu le discernement et le sens de l'engagement moral tacite que j'aurais espéré de vous Monsieur GONON. On a voulu faire du développement durable et finalement ça ne nous a pas rendu service, donc à la lumière de ce fait nouveau, l'ABS ne pouvant faire l'objet d'une récupération, je laisse à votre sagacité Monsieur le Maire, la décision de présenter ou non l'ABS en Conseil Municipal en février 2014.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes dans une ère de communication mais l'élégance, les convenances habituelles, les usages font qu'on ne diffuse pas des documents même si, comme Marie-Noëlle l'a dit, on est dans son droit, avant qu'ils aient été traités en Conseil Municipal. Lorsque nous donnons par exemple à la presse ces documents, on leur fixe un embargo, la presse le respecte, c'est pour cela d'ailleurs qu'on leur donne parce qu'on sait qu'ils vont le respecter. Je vous l'avais déjà dit Monsieur GONON, ce n'est pas dramatique mais essayez de ne pas mettre aussi sur twitter les comptes rendus, avant qu'ils ne soient diffusés, du Conseil d'Administration de la Citadelle et autres, ce n'est pas élégant vis-à-vis de ceux qui travaillent. Je ne polémiquerai pas plus là-dessus mais je vous le dis publiquement, ce n'est pas bien. Il

faut entre nous, opposition et majorité, qu'il y ait quand même une confiance, on vous donne des documents en toute transparence, attendez qu'on en discute avant de les diffuser.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : A l'Analyse des Besoins Sociaux, vous avez des nouveautés en 2013 : des fiches quartiers qui sont produites par l'Observatoire socio-urbain des quartiers bisontins et communes de l'agglomération. Je vous engage vraiment à lire ces nouvelles fiches quartiers avec attention parce qu'elles ont des indicateurs beaucoup plus travaillés, des points de repère plus affinés et surtout elles dégagent les points forts et les points faibles de chaque quartier. C'est vraiment un document de synthèse extrêmement intéressant. Nous avons d'ailleurs eu le souci de répondre à vos attentes en apportant aussi des définitions claires et des comparaisons avec le niveau national et européen chaque fois qu'on était en mesure de le faire.

Vous avez aussi une fiche santé que nous n'avions jamais abordée alors qu'on se rend compte au quotidien que ce sujet revient assez souvent, et puis nous avons chaque année un diagnostic partagé. L'année dernière nous avons été préoccupés par la situation des enfants pauvres et nous avons souhaité en savoir davantage. J'insisterai sur le fait que le diagnostic partagé ne porte que sur un seul critère de la pauvreté des enfants, celui des ressources financières qu'il faut relativiser au regard des 28 critères donnés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les personnes qui présentent 8 carences parmi les 28 critères sont considérées comme pauvres. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté des enfants se révèle dans des indicateurs qui sont listés dans un décret de 2009 : accès à l'emploi, au logement, aux soins, à l'éducation et s'accompagne d'une observation spécifique. Je vous expliquerai plus tard pourquoi nous avons fait ce choix.

Les répliques de la crise : vous avez à l'écran la courbe des demandeurs d'emploi, la première la plus haute, catégories A, B, C et la deuxième catégorie A et vous avez en regard les taux de chômage pour la zone d'emploi de Besançon, pour le Doubs, la Franche-Comté, la France et l'Union Européenne, c'est une donnée nouvelle. L'ABS est marquée plus encore qu'en 2012 et que les autres années par le contexte économique. La crise 2008 connaît une réplique plus forte en 2012 comme une réplique de tremblement de terre, la deuxième étant plus forte que la première. Comme au plan national, le chômage qui avait été plutôt stable en 2011 repart à la hausse. Les catégories A, ce sont ceux qui n'ont pas travaillé pendant le mois précédent, B ils ont travaillé 78 heures ou moins et C 78 heures ou plus. Vous le notez, Besançon s'en sort mieux que le Doubs, que la Région, qu'au plan national et même qu'au plan européen. Même les derniers chiffres qu'on vient d'avoir ces jours-ci qu'on n'a pas pu intégrer confirment ce fait. Pour autant les populations touchées par la crise prennent de l'ampleur en périmètre, c'est-à-dire sur l'ensemble de la ville, le périmètre au sens propre, en diversification des problématiques et en intensité, avec pour le CCAS le besoin de s'adapter rapidement à des situations nouvelles et on va le voir sur la diapositive suivante.

Les répliques de la crise et ses répercussions sur la pauvreté : en chiffres 17,1 % des ménages bisontins vivent sous le seuil de bas revenus qui étaient de 942 € en 2009 et qui est de 982 € en 2011, ce qui représente 22 000 personnes dont 7 844 enfants, un peu plus que l'an dernier. Ces chiffres sont un peu supérieurs à la moyenne du territoire français mais c'est normal puisqu'on sait que la pauvreté se concentre dans les grandes villes. Quand on parle du risque de pauvreté de l'Union Européenne, c'est le même principe que lorsqu'on calcule pour la France, c'est-à-dire que c'est le revenu disponible qui est inférieur ou égal à 60 % du revenu national médian. Le rapport interdécile entre les plus riches et les plus pauvres s'est encore accru cette année, il est supérieur au chiffre national, plus de 9 alors qu'il est à 6 au niveau national. Les plus riches continuent à gagner plus pour la deuxième année consécutive, les plus pauvres s'appauvrissent encore, je ne parle pas de la France, je parle de Besançon. L'augmentation de la pauvreté est particulièrement visible dans l'aide alimentaire, + 22 %, dans les taux d'impayés d'énergie malgré un travail extrêmement serré que nous faisons avec le fournisseur historique d'électricité. Dès qu'on repère un impayé on agit ensemble pour éviter que la situation d'impayé ne s'aggrave. Et puis dans une moindre mesure mais pas négligeable, on note aussi un moindre accès aux soins en raison du déremboursement des médicaments. Je vous donne aussi un chiffre qui est intéressant, 68 % des personnes qui sont en RSA activité ne font pas valoir leurs droits à indemnisation. C'est important, cela concerne les deux tiers.

La pauvreté des enfants qu'on avait abordée est un sujet délicat qui reste souvent tu. Elle a fait l'objet d'une étude partenariale avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Éducation Nationale, la MJC de Palente, l'Hôpital, l'UNICEF, le Secours Populaire et le CCAS. On observe que si les moins de 18 ans représentent 18 % des Bisontins, ils sont 37,5 % à vivre dans une famille pauvre. Ils vivent essentiellement dans des familles monoparentales, ça on le savait, mais aussi dans des familles nombreuses et ça on le savait moins, à partir de 3 enfants, donc l'idée qu'on a beaucoup d'enfants parce que ça fait beaucoup d'allocations, ce n'est pas vrai, les familles au-delà de 3 enfants à partir du troisième enfant sont concernées. Ces enfants vivent dans les quartiers prioritaires de la ville, ce n'est pas une grande surprise, les 0-11 ans sont les plus touchés, ça nous concerne parce qu'ils sont dans les crèches et en primaire, c'est donc un public sur lequel on a les moyens d'agir. Ces données sont comparables à celles des villes de notre strate ; si on les compare à d'autres, Marseille 45 %, Metz qui est plus près de chez nous 41 %.

L'analyse socio-économique si elle montre que l'inactivité d'au moins un des deux parents est un facteur aggravant, le fait que les deux parents travaillent ne protège pas contre la pauvreté. On a ainsi 6,5 % des couples qui travaillent tous les deux, alors bien sûr ce ne sont pas des travaux à temps complet et ça représente 700 enfants dont les deux parents travaillent et qui vivent néanmoins dans un foyer en-dessous du seuil de pauvreté. Il y a lieu néanmoins de relativiser cette mesure de la pauvreté, comme je le disais tout à l'heure, examinée sous le seul angle des ressources. Je vous ai donné les critères qui correspondent non seulement aux ressources pour l'OCDE mais aux conditions de vie, à l'environnement, au statut familial et à beaucoup de choses comme ça.

Le rôle de nos politiques publiques municipales étant bien de mettre en œuvre des mesures compensatoires en faveur des enfants les moins bien lotis, il était important pour nous, c'est pour ça que nous nous en sommes tenus là, de les situer sur le territoire avec le maximum de précisions pour répondre aux besoins de façon ciblée et opportune. Qui sont ces enfants, où sont-ils sur la ville, de quoi ont-ils besoin, de quelle façon ont-ils besoin et comment va-t-on répondre ? C'était la question et c'est là où l'ensemble des politiques municipales interviennent.

Face à l'accroissement des besoins sociaux, le CCAS et la Ville se mobilisent, dans un premier temps pour accompagner les populations les plus fragiles et réduire le risque d'exclusion. Comment ? En revenant au plus près des gens sur les quartiers ; c'est le rôle des centres sociaux, des maisons de quartier et des antennes sociales qu'on vient de rouvrir pour avoir un rôle de veille et éviter surtout ce mécanisme qui fait que de la précarité on passe à la pauvreté puis à l'exclusion. Il est donc important d'aller au plus près des gens pour repérer le plus tôt possible. Accompagner aussi en coordonnant nos actions pour que les réponses aux problématiques complexes que connaissent les personnes vulnérables qui sont souvent multiples : santé, logement, emploi, ressources soient coordonnées, cohérentes et efficaces. C'est notre souci d'efficience. Enfin en impliquant les bénéficiaires c'est-à-dire faire avec eux, pas à leur place et pas pour eux mais faire avec eux.

Ensuite pour agir sur les conditions de vie des enfants dont les familles connaissent la pauvreté, de nombreuses mesures viennent permettre à tous les enfants d'accéder à des services municipaux, qu'il s'agisse des tarifications fondées sur le coefficient familial ou le reste à vivre, restaurants scolaires, accès aux loisirs, vacances, crèches, la gratuité des bibliothèques, la gratuité des animations socio-culturelles, les actions éducatives, le PRE ou des actions plus opérationnelles telles que Vital'été qui sont de vraies offres pour des enfants sans moyens. C'est en ce sens-là que nous répondons aux critères de l'OCDE pour compenser le manque de ressources.

Concernant l'aspect démographique, on a une confirmation des années précédentes, je ne m'y arrêterai donc pas longtemps. On rappelle la stabilité de la population bisontine. L'isolement résidentiel est au même niveau que les années précédentes sauf qu'on constate qu'il n'est pas seulement dû au vieillissement. On a beaucoup de veuves plus que de veufs mais on note aussi plus qu'ailleurs, et ça on vient de s'en rendre compte, de séparations de couples, plus que dans les villes de notre strate.

A Besançon le phénomène est plutôt urbain, 32,8 % au plan national et Besançon est dans la moyenne des villes comparables. Ce phénomène d'isolement résidentiel est lié au fait aussi que nous sommes une ville universitaire avec des étudiants, du fait aussi qu'une capitale de région offre toutes les structures et les relais dont on a encore plus besoin quand on est seul.

Confirmation des tendances également concernant le handicap et l'avancée en âge. Pas de modifications importantes concernant le handicap par rapport à l'ABS 2012. En 2011 près de 4 % des ménages bisontins bénéficient de l'allocation d'adulte handicapé mais parmi les préoccupations que nous pose le handicap il y en a trois qui nous préoccupent particulièrement, le logement adapté pour les personnes handicapées, même si un effort notoire a été apporté sur le quartier des Clairs-Soleils, le vieillissement des personnes handicapées pose un problème d'accès au logement actuellement.

La deuxième préoccupation c'est la prévention du handicap par conséquence d'accident et en particulier auprès des jeunes parce qu'on pense toujours au handicap de naissance mais on a aussi et notamment parmi la jeunesse un certain nombre de handicaps dont on voudrait bien essayer de se passer, les jeunes en premier.

Et puis enfin tous les rapports qui sont faits portent beaucoup sur le handicap physique et nous, nous avons cette année mis un accent particulier sur des handicaps qui se voient moins et qui sont moins pris en compte comme l'autisme, les traumatismes crâniens ou les handicaps psychiques.

Pour l'avancée en âge qui est le deuxième point, il va nous falloir changer de vocabulaire pour coller à la réalité, parler de l'avancée en âge et non du vieillissement par tranche d'âge parce qu'on ne vieillit pas tous au même rythme, c'est bien connu. Il faudrait aussi qu'on prenne l'habitude de parler de l'autonomie ou du maintien d'autonomie et pas seulement de la dépendance, la grande dépendance, vous le verrez dans vos documents, représentant une part pas aussi importante qu'on veut bien le faire penser souvent. Parler aussi des enjeux de la prévention et pas seulement des services à domicile et des maisons de retraite c'est-à-dire faire tout ce travail en avant. Alors quand je dis dépendance, je donne des âges malgré tout. Il y a 20 ans on arrivait au logement foyer à 60 ans, on en repartait à 80 ans, en logement foyer on est autonome. Aujourd'hui les personnes arrivent vers 84 ans - 85 ans et repartent vers 93 - 94 ans. C'est pour cela qu'il faut parler de tout ce travail qui va permettre aux gens de rester le plus longtemps possible autonomes. L'enjeu c'est de bien vieillir, de continuer à retarder le moment de la dépendance en faisant porter l'effort de prévention sur la période des premiers signes de baisse d'autonomie, c'est aussi de trouver des solutions diversifiées en terme de parcours logement des personnes âgées. J'y reviendrai dans le point suivant.

Les risques, c'est que le soutien à domicile ne se transforme en maintien à domicile et contribue encore plus à l'isolement et à une rapide accentuation de la perte d'autonomie. Autre risque, l'absence de diversité, il faut jaloner les parcours logement adaptés à l'avancée en âge. Il ne faut plus considérer qu'il y a les logements foyers et les maisons de retraite. Les baby-boomers qui vont arriver sur ce marché-là ne vont pas fonctionner sur ces schémas traditionnels et il faut que nous recherchions d'autres formules diversifiées qui permettent des accueils semi-collectifs, ou en tout cas, avec des modes de vie différents vu le coût prohibitif des EPAD privés et l'insuffisance des EPAD publics.

Les axes de travail pour répondre à cela : activer le lien social et la solidarité de proximité pour éviter l'isolement, enrichir le lien intergénérationnel pour aller vers une qualité du vivre ensemble, s'appuyer sur la dynamique des logements foyers en lien avec les quartiers, diversifier les modes de logement, développer les activités à l'extérieur avec les autres Bisontins et l'accompagner d'une politique de transports et de déplacements. Tout cela vous le trouverez, ou vous l'avez trouvé si vous l'avez lu, dans le rapport d'activités du CCAS.

Pour la première fois on a une fiche santé. En 2011, Besançon présente une densité médicale de 687 professionnels paramédicaux et médicaux, libéraux ou hospitaliers pour 100 000 habitants. C'est un ratio qui est un peu au-dessus de la moyenne des villes comparables, et qui s'établit au plan national à 648. On a donc une meilleure couverture sanitaire que les villes auxquelles on peut se comparer. Le panel d'habitants qu'on consulte de temps en temps -1 000 familles- confirme et se dit satisfait de la couverture en santé dont ils disposent sur le territoire bisontin. Besançon capitale de région offre des infrastructures

et le personnel qualifié qui permettent d'accéder aux soins. Concernant la CMU, on voit les bénéficiaires sur le tableau territorial, avec 8,5 % de bénéficiaires de CMU-C, Besançon est dans la moyenne des villes de sa strate entre Dijon qui en compte 5,3 et Mulhouse 13,8. Je rappelle que la CMU-C est soumise à des conditions de résidence et de ressources et elle enregistre une tendance à la baisse depuis 2007.

Enfin, dans le domaine de l'hygiène-santé on observe une relative stabilité du nombre de plaintes pour logements insalubres. On en avait décompté 246 en 2007 et on a eu 218 plaintes en 2011. Dans ce contexte, la Ville et le CCAS se mobilisent pour aller au-devant des habitants les plus isolés, pour accompagner le bien vieillir et l'autonomie de chacun, pour promouvoir le lien social et renforcer les initiatives qui rapprochent les Bisontins. Je vous renvoie donc pour cela au bilan d'activités du CCAS dont vous disposez en rappelant que les enjeux majeurs du moment, pour l'action sociale, sont la qualité et la permanence du lien social sur la ville, le rapprochement des générations et la solidarité de proximité qui contribuent à réduire les risques liés à l'isolement, à l'âge, à la perte d'autonomie, à faire reculer le temps de la dépendance et à donner à chaque Bisontin sa place dans la ville. Toute l'énergie que nous mettrons là contribuera non seulement à un meilleur vivre ensemble mais j'en suis sûre à une diminution des coûts sociaux engendrés par l'isolement, l'abandon et la grande solitude. Et pour nourrir vos réflexions, on va laisser affichés le temps des débats ces rapports que je me permets de vous conseiller notamment le rapport sur la pauvreté qui a été fourni, j'espère qu'on l'a bien mis là, la conférence gouvernementale où on a beaucoup d'informations très intéressantes. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci Marie-Noëlle. C'est effectivement très intéressant et c'est important. Là aussi on pourrait d'ailleurs reposer la question que tu posais tout à l'heure, cela coûte mais qu'est-ce que cela coûterait si nous ne le faisons pas ? Pas simplement d'ailleurs d'un point de vue financier mais d'un point de vue souffrance, détresse et je pense que c'est nécessaire. Je te remercie et je remercie les services du CCAS et tous ceux qui sont sur le terrain et qui sont au contact de ceux qui sont en difficulté. Je crois que c'était important qu'on ait cette ABS et je pense que l'année prochaine il faudra quand même le représenter. Je négocierai ça avant avec Philippe GONON.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN :** Je voudrais intervenir sur le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à bas revenus. Ce pourcentage est important pour les tranches d'âges 3 à 5 ans, pour les moins de 3 ans mais aussi pour les 6 à 11 ans. Ces tranches d'âges dépendent beaucoup des politiques de la Ville, soit par le biais de la petite enfance mais aussi par les écoles maternelles et primaires. C'est pourquoi il importe de réussir particulièrement les réformes concernant l'école. La mise en place de la semaine de 4 jours et demi doit permettre aux enfants d'accéder à des activités éducatives et culturelles mais aussi il faut leur faciliter l'acquisition de bases scolaires solides de manière à leur permettre de mieux s'insérer dans la vie active.

**M. Jean ROSSELOT :** D'abord Monsieur le Maire je trouve que vous êtes un peu dur avec notre collègue Philippe GONON.

**M. LE MAIRE :** Il peut répondre lui-même, il est grand !

**M. Jean ROSSELOT :** Vous croyez qu'on n'est pas traité, étouffé, écrasé, quand on pense à la débauche de communication que vous utilisez et qu'on ne peut même pas tirer un petit papier. Je me suis fait « remonter les bretelles » un jour par un éminent fonctionnaire qui vous entoure. Je n'ai pas pu faire tirer un petit papier à l'imprimerie mais vous, vous pouvez vous octroyer le droit de parler d'élégance...

**M. LE MAIRE :** Ne vous énervez pas !

**M. Jean ROSSELOT :** Si, il y a de quoi parce que quand l'injustice est là on a de quoi s'énerver !

**M. LE MAIRE :** Revenons au sujet.

**M. Jean ROSSELOT :** Vous nous faites des leçons de morale, d'élégance quand vous nous étouffez par tous les moyens. Je ne connais pas une ville en France qui ait si peu de respect pour les élus de la minorité, on représente quand même un tiers des Bisontins.

**M. LE MAIRE :** Si vous voulez bien intervenir sur le sujet.

**M. Jean ROSSELOT :** Deuxièmement je trouve que c'est quand même très statique, je reste toujours sur ma faim. Où sont les conclusions stratégiques ? Je dirai à Marie-Noëlle SCHOELLER que son discours devant les invités des journées de l'âge a cent fois plus de punch que ce qu'on peut trouver dans cette Analyse des Besoins Sociaux. Ce qui m'intéresse ce n'est pas un rapport universitaire encore que, pour ceux que ça intéresse...

**M. LE MAIRE :** Vous en avez produit pas mal !

**M. Jean ROSSELOT :** Laissez-moi terminer mais j'aimerais des conclusions stratégiques. La seule que j'ai trouvée, sur le thème dédié de la pauvreté chez l'enfant, c'est qu'il faut renforcer le lien social. J'aimerais qu'on me donne quelques actions phares, quelques actions précises qui nous montrent que...

J'ai deux questions à vous poser encore. Quand j'ai fait le tour du forum du handicap, malheureusement je n'ai plus en tête leur nom mais 4 ou 5 personnes dont 1 du CCAS, ont souligné un manque de coordination, des conditions d'intervention dans les foyers très mauvaises. Ça c'est votre travail.

Et deuxièmement j'aimerais bien savoir si avez un peu d'humilité devant le rapport de l'Association des Paralysés de France qui nous classe très mal par rapport à d'autres villes franc-comtoises sur ce qu'on peut faire en direction du handicap. Je ne sais pas ce que tu en penses Jean-Jacques, je te sais plein de bonne foi et de sincérité. Ce sont deux questions, je relativise un petit peu comment dire votre arrogance ce serait un grand mot, vos leçons de morale.

**M. LE MAIRE :** Je répondrai au rapport 13 pour cela.

**M. Michel OMOURI :** Le dernier rapport du CCAS est édifiant. On constate que la paupérisation de la population bisontine s'accélère depuis 4 ans, + 9 % d'enfants dans la précarité entre 2007 et 2011, même taux de croissance qu'en France alors que notre jeunesse chute d'au moins 1 % et qu'elle s'accroît de + 1 % en France, une croissance démographique ralentie de la population de Besançon, + 4 % par rapport au reste de son territoire voisin, le Doubs et la Franche-Comté + 5 % alors que nous sommes capitale régionale supposée attractive, un revenu médian toujours aussi faible de 22 502 € contre 28 251 € en France mais une nette accélération des disparités avec des écarts accrus entre 8,5 points en 2008 contre 9,5 points en 2010. Vous me direz toujours que c'est la faute de la crise. Je dirais plutôt ce sont les conséquences de la politique volontariste de désindustrialisation de notre territoire. En effet la chute du nombre d'unités de productions industrielles abaisse la quantité de valeur ajoutée disponible et de fait le volant de richesses à répartir entre nous tous. L'équation ...

**M. LE MAIRE :** Attendez je n'ai pas compris, c'est important ce que dit M. OMOURI, vous pourriez répéter, je n'ai pas très bien compris.

**M. Michel OMOURI :** L'équation est simple, moins de manufactures entraîne moins de productions, moins d'emplois, moins de revenus et donc moins de consommations, moins de services et de commerces et en résultat final la paupérisation de notre population. La volonté politique et électoraliste de la Municipalité de voir notre ville devenir une métropole s'est traduite par un remplacement progressif des emplois industriels par des emplois de services. A stabilité de l'emploi égale, c'est plus de précarité et de paupérisation car nous le savons, les emplois de services ce sont plus de précaires et moins de rémunérés, donc un territoire qui s'appauvrit. Sans ce volant de richesses lié à la fabrication de produits et de valeur ajoutée, la solidarité se traduit par plus d'impôts sur moins de population productive donc un arrêt de mort pour des classes moyennes. Etonnant Monsieur le Maire en voulant créer un électorat «boboland» favorable aux élections, vous favorisez toujours plus leur extinction et exode vers l'extérieur. Est-ce consciemment ou cela relève-t-il plutôt de l'inconscient ?

**M. LE MAIRE :** J'avoue premièrement que je n'ai pas tout compris et deuxièmement sur ce que vous avez dit concernant le tertiaire c'est totalement faux parce que les emplois tertiaires, ce ne sont pas les emplois de services. Ce ne sont pas ceux qui sont le plus facilement délocalisables, loin de là parce que les emplois de services, quand vous faites de l'aide aux personnes, l'aide aux services, ceux-là ils sont ici. On le voit bien, pas très loin d'ici et je le déplore, combien l'emploi industriel est quelquefois lui facilement délocalisable mais nous avons je crois ici un bon équilibre entre l'emploi de services, l'emploi tertiaire et l'emploi industriel et c'est un équilibre qui est intéressant. Et puis vous savez, il faut aussi se méfier de ces comparaisons, le Maire de Dijon lui-même me disait qu'on critique toujours les emplois tertiaires. A Dijon qui n'est pas quand même une capitale régionale qui dépérit, les emplois tertiaires c'est 80 %, il y a encore moins d'industrie que nous et la ville n'est pas dans une plus grande difficulté que nous. Simplement il faut être très attentif par rapport à vos analyses mais je reconnais que je ne suis pas sûr d'avoir raison dans mes réponses car je n'ai pas tout compris vos analyses.

**Mme Catherine GELIN :** Je rejoins ce qu'a dit Mme FAIVRE-PETITJEAN concernant les enfants. Sur l'aspect soutien éducatif, je voulais signaler à Mme FELLMANN que toutes les écoles de Besançon ne bénéficient pas du service RASED et cela me paraît important qu'il n'y ait pas de différence entre les quartiers. Cela me paraît essentiel. Ensuite concernant le logement, lorsqu'une famille passe de deux à trois enfants il y a des difficultés à trouver des logements suffisamment grands pour les accueillir et lorsqu'il faut se loger le budget pour le logement augmente sérieusement. Ce sont des jeunes ménages qui sont en début de carrière, qui doivent assumer non seulement leur travail mais également la garde des enfants. Les problèmes sont évidemment plus grands lorsque les familles sont monoparentales ou lorsque l'un des parents est sans travail. Vous parlez ensuite du problème de la personne âgée et du problème du logement. Alors oui il y a un gros problème pour le logement, on déconstruit, on refait des habitations beaucoup plus petites qui sont beaucoup plus chères à la location et qui grèvent sérieusement aussi les budgets des ménages mais également ceux des retraités. Je vais dire également que ces logements plus petits ne permettent pas à certaines familles d'accueillir leurs aînés, cela pourrait se faire dans certains cas, parce que les logements sont trop exigus, que l'accessibilité n'existe pas. Donc il me semble qu'il y a quand même un effort à faire par rapport aux logements sociaux, celui de développer des habitats suffisamment grands et en nombre important de façon à ce qu'il n'y ait pas de délocalisation des personnes, un déménagement coûte également, et que des familles puissent accueillir leurs aînés si ceux-ci en ont la possibilité. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Vous savez, les postes de RASED ce n'est pas le Maire de Besançon qui les a supprimés.

**Mme Catherine GELIN :** Non mais le travail périscolaire c'est l'action aussi de Mme FELLMANN.

**M. Michel OMOURI :** Monsieur le Maire cette fois-ci vous allez peut-être comprendre. Vous avez dit à plusieurs reprises ici que c'est l'industrie qui crée la richesse et pas les métiers de service.

**M. LE MAIRE :** Non je n'ai jamais dit ça.

**M. Michel OMOURI :** Si !

**M. LE MAIRE :** Non c'est l'emploi qui crée la richesse.

**M. Michel OMOURI :** Simplement ce que vous avez oublié Monsieur le Maire c'est que quand l'économie va redémarrer, qu'est-ce qu'on va voir ? Besançon métiers de services, Montbéliard industries, c'est Montbéliard qui va démarrer plus vite que nous (réactions) et vous allez voir quand ça va redémarrer ...

**M. LE MAIRE :** Je le souhaite.

**M. Michel OMOURI :** Monsieur le Maire quand l'économie va redémarrer, les métiers de services aujourd'hui ont du mal à pouvoir progresser par rapport à la crise économique. Simplement Monsieur le Maire, je vous l'ai dit il y a trois ans, je pensais que venant de l'industrie vous alliez faire quelque chose pour l'industrie. Quand on vous annonce que les métiers de services ont créé la paupérisation, vous répondez que ce n'est pas vrai. Alors je dirais vous qui venez de l'industrie et bien prouvez le contraire !

**M. LE MAIRE :** Je peux dire effectivement ce qu'est l'emploi industriel parce que j'ai travaillé dans l'industrie, je suis d'ailleurs assez heureux, mais je n'ai jamais dit que ce sont les emplois tertiaires qui créent la richesse, c'est l'emploi qui crée la richesse et j'ai toujours dit et ça reste plus que jamais d'actualité, que pour mettre en place des politiques, qu'elles soient sociales, culturelles, associatives, il fallait avoir créé de la richesse, c'est cela que j'ai toujours dit. Quant à Montbéliard, je souhaite de tout cœur mais vraiment parce que nous sommes aussi impactés par les difficultés, je souhaite de tout cœur que ça redémarre à Montbéliard comme ça redémarre aussi à Belfort. Je le souhaite de tout cœur. Ce que j'ai par contre toujours dit c'est que la chance en matière économique de Besançon c'est d'avoir un tissu avec du tertiaire et de l'industrie, même un tissu avec des petites et moyennes entreprises qui sont moins sensibles aux variations de l'emploi que les très grandes industries. Voilà c'est ce que je dis mais moi je suis effectivement inquiet et j'espère que ça redémarrera sur Montbéliard.

**M. Jean-Marie GIRERD :** J'ai une question à poser à Mme SCHOELLER par rapport aux graphiques, la synthèse par quartier et en particulier sur l'aspect du sentiment d'insécurité et des faits mensuels. Est-ce qu'une étude a été faite sur la différence entre le sentiment d'insécurité et les faits réellement constatés ? Il y a à peu près deux ou trois cas de figure assez intéressants, il y a des cas où un sentiment d'insécurité à peu près constant et brusquement il y a un nombre de faits constants, et il peut y avoir un sentiment d'insécurité qui se développe de façon importante. Il y a des cas où les deux courbes sont pratiquement rapprochées et il y a des cas où il y a un peu de retard entre le sentiment d'insécurité et les faits. Donc est-ce qu'une analyse a été faite et des actions ont été lancées par rapport à cela ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Monsieur le Maire je voulais revenir sur ce que disait mon collègue Michel OMOURI à savoir qu'il est déplorable qu'une région comme la nôtre, que dans la capitale de la première région industrielle de France, on ait renoncé à l'industrie. Oui en effet je l'ai rappelé, je pense que l'exemple sur lequel on a une belle illustration c'est le fait que quand même un projet comme le tramway avec tous les millions que cela comporte, mais attendez, enfin on parle de la pauvreté, je veux bien qu'on soit dans une attitude contemplative et compassionnelle mais quand même ! Je pense quand même que là on avait l'opportunité de faire travailler à la fois les sous-traitants, donc ça relançait automatiquement l'activité au moins et de la même façon faire travailler les sous-traitants ce sont aussi des salariés parce qu'analyser le nombre de personnes qui sont au chômage, toutes ces cohortes de personnes qui se retrouvent effectivement à rechercher un emploi c'est bien, par contre apporter des solutions c'est quand même mieux. Et là on a raté une belle opportunité de faire travailler tout ce monde-là. J'observe aussi qu'effectivement moins l'industrie est là parce que c'est l'industrie qui fait tourner les services on le sait bien, d'ailleurs tous les grands économistes qui à un moment donné avaient pensé qu'on pouvait tout à fait laisser tomber l'industrie au profit des services en sont revenus, même la City à Londres, à Londres on en est revenu. Aujourd'hui on sait que c'est l'industrie qui entraîne les services. Si vous laissez mourir l'industrie automatiquement les services en pâtissent.

Donc l'analyse c'est bien mais moi je me dis quand même, une fois qu'on a fini d'observer cette situation de jeunes Bisontins parce que leurs parents n'ont pas d'emploi du coup tombent dans la pauvreté, ces enfants sont entraînés avec leurs parents dans la pauvreté, comment se fait-il Monsieur le Maire qu'on n'ait pas là profité de cette opportunité pour donner à ces personnes la possibilité d'avoir un emploi. Là on se contente de dire le tramway c'est en Europe, c'est en Espagne, c'est à Bagnères-de-Bigorre.

Moi je pense quand même que c'était préférable dans l'agglomération à Besançon. Je veux dire donner du travail à Bagnères-de-Bigorre c'est bien mais aider les populations bisontines à sortir du chômage c'est mieux.

Donc je vais quand même proposer une petite mesure symbolique peut-être. A l'heure où on parle de redonner des lasagnes au cheval aux Restos du Cœur, je me demande s'il est acceptable, alors que je vous écoute plein de compassion dire à quel point les enfants sont dans une situation insupportable, après chaque Conseil Municipal de nous retrouver dans la salle d'à côté pour effectivement entre élus nous offrir un buffet qui, de mon point de vue, est assez luxueux, est-ce qu'on peut continuer ? Un ouvrier qui a terminé sa journée de travail à cette heure-là, je suis désolée, il n'a pas un buffet. Je ne vois pas en quoi on aurait droit à un buffet nous. Donc je propose qu'effectivement on puisse proposer cela aux enfants, que le budget alloué à cela, même s'il est symbolique, soit consacré aux enfants.

**M. LE MAIRE :** Si ça ce n'est pas de la démagogie je ne m'y connais pas ! C'est d'ailleurs assez amusant que Mme PEQUIGNOT tape sur les emplois de services quand on sait qu'elle-même travaille dans une société qui vend des services. C'est effectivement assez cocasse.

**M. Jean-Jacques DEMONET :** Très rapidement Monsieur le Maire, Marie-Noëlle SCHOELLER l'a bien dit au début, elle n'est pas obligée de présenter cette Analyse des Besoins Sociaux au Conseil Municipal. Je pense que c'est courageux de le faire et vous avez raison, il faut continuer à la présenter. La deuxième chose, Marie-Noëlle a parlé des personnes handicapées vieillissantes et des personnes âgées. Il faut savoir quand même qu'après des réflexions entre services, entre élus et avec le Directeur Général Adjoint, Gildas MANCHEC, la direction du handicap s'est rapprochée du pôle autonomie au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans un souci de cohérence pour travailler dans le même esprit.

Elle a parlé également des logements ; c'est vrai que les logements ce sont des vrais problèmes, Mme GELIN l'a dit tout à l'heure. Je ne vois aucun logement neuf sur Besançon ou ailleurs maintenant qui soit inaccessible. Il n'y en a pas un donc il faut réviser le document. Moi je suis pour ce dossier et je dis bravo Marie-Noëlle.

**Mme Françoise FELLMANN :** Pour répondre rapidement sur les RASED Madame GELIN, les postes ont été supprimés dans les années passées ; tous les ans l'Inspection Académique donc l'État nous a supprimé des RASED. La Ville a eu beau défendre, les postes ont été supprimés. Maintenant au niveau du Ministère on travaille sur la refondation de l'école comme l'a dit Odile et c'est un beau projet, on en reparlera fin mars. Dans ce projet de refonder l'école il y a évidemment les 9 journées et demi mais on parle aussi de la formation des enseignants, on oublie un petit peu de le dire, et puis on parle aussi de la scolarisation des 2 ans. C'est aussi tous ces projets-là. Je vais faire court mais le focus cette année de l'ABS c'était justement sur les enfants, donc vous me connaissez, je ne peux pas faire autrement que d'intervenir sur ce sujet-là. Je tiens aussi à remercier Marie-Noëlle et les services, Marie et Nicolas qui sont là qui ont beaucoup travaillé là-dessus et qui se sont penchés sur cette vraie question d'avenir.

C'est vrai qu'aux côtés de nos partenaires institutionnels que sont l'Éducation Nationale, le Conseil Général, la CAF -les associations on en a parlé tout à l'heure- là aussi on travaille avec des associations, nous agissons en fait au quotidien et de manière significative dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation. On a parlé du PRE, Marie-Noëlle a parlé également des tarifications de la restauration scolaire. Donc ça c'est vraiment un travail au quotidien. Et vous savez aussi notre attachement à ce que tout soit mis en œuvre afin que les enfants différents soient accueillis dans nos structures, alors qu'ils présentent une pathologie médicale ou sont porteurs de handicap mais je tiens également à ce que toutes les origines sociales soient représentées dans nos établissements pour réaffirmer sans cesse cet axe majeur de la mixité sociale dont nous parlons souvent et tous. Il ne fait aujourd'hui aucun doute que l'accès précoce des enfants à des structures d'accueil collectives ou familiales est un facteur de développement, d'épanouissement et de réduction des inégalités.

Je tiens aussi à préciser qu'un enfant qui vit pauvrement n'est pas nécessairement un enfant délaissé par ses parents. Ne voyons pas Cosette dans les 7 844 enfants vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Ce qu'il importe d'observer comme indiqué dans le rapport ce sont les risques induits par la pauvreté, sur le développement des enfants qui sont le repli familial, les difficultés d'expression chez certains enfants et donc le risque de décrochage scolaire et la vulnérabilité sanitaire dont on a aussi parlé tout à l'heure, notamment sur le volet de l'équilibre alimentaire et des pathologies qui y sont attachées avec la question de l'accès aux soins.

A l'issue de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012, le plan quinquennal contre la pauvreté a fixé à 10 % le taux d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté devant être accueillis en crèche. A Besançon, depuis 2010 j'ai souhaité que le critère selon lequel les deux parents doivent travailler pour que leur enfant puisse être accueilli dans nos crèches ne soit pas à lui seul un critère de priorité mais qu'un ensemble de facteurs soient observés et appréciés tels que l'enfant vit-il avec ses deux parents, l'un ou l'autre des parents est-il en recherche d'emploi ou suit-il un parcours de réinsertion professionnelle et enfin la famille bénéficie-t-elle d'un accompagnement social ? Je parle bien des inscriptions en crèche.

Simplement quelques chiffres pour illustrer ces propos. En 2012 sur 1 186 enfants inscrits dans nos crèches, 368 vivent dans des familles au quotient familial plancher fixé par la CAF soit inférieur à 598 € mensuels. Ces familles représentent 31 % des enfants, ça a été dit tout à l'heure, que nous accueillons, ce qui signifie que ces enfants vivent dans des familles aux ressources mensuelles moyennes inférieures à 1 000 €. L'objectif des 10 % est donc largement dépassé. Nous observons également une augmentation régulière des familles monoparentales, 379 en 2012 soit 32 % des enfants accueillis en crèche toujours et il n'est d'ailleurs pas rare de constater que les parents se séparent en cours de placement de l'enfant, c'est-à-dire avant ses 3 ans et dès le premier enfant, ce phénomène était quand même assez rare il y a 10 ans.

Pour terminer je reste tout de même persuadée que le service public de la petite enfance est en mesure d'atténuer les inégalités sociales et ce en le faisant dès le plus jeune âge. Je vous remercie.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je vais répondre, pas à toutes, mais à quelques remarques. Monsieur OMOURI, oui la paupérisation certes comme je l'ai signalé on la trouve davantage dans les grandes villes, ce n'est pas surprenant et de ce point de vue-là on n'est pas très différent des villes de notre strate.

La question de M. GIRERD, effectivement vous avez raison de souligner que le sentiment d'insécurité n'est pas nécessairement en cohérence avec l'insécurité elle-même et les faits qui s'y produisent mais je ne sais pas répondre ex-abrupto à votre question parce que ça ne fait pas partie du travail du CCAS ni de l'ABS. C'est le travail des cellules de veille des quartiers qui, elles, sauraient sans doute vous répondre mais Fred ALLEMANN va peut-être pouvoir donner des orientations à M. GIRERD. En tout cas ça ne fait pas partie de l'ABS ; c'est dans les fiches quartiers parce qu'on a pris le parti de ne pas les tronquer, on vous donne tout ce dont on dispose sans en discuter.

Votre question Madame GELIN sur le logement est une bonne question. Je l'ai sans doute mal exprimé, la préoccupation ce n'est pas seulement une préoccupation de logement adapté, de coût, c'est qu'on va vers des populations, je l'ai dit, surtout celles qui arrivent de baby-boomers qui vont avoir des besoins différents de leurs aînés et qu'il va nous falloir songer à des modes d'habitat différents, intergénérationnels pour les uns, semi-collectifs pour les autres. Il faut que nous diversifions notre logement, c'est plutôt ça que je voulais dire.

Quant à vous Madame PEQUIGNOT il y avait longtemps que je n'avais pas entendu «contemplative et compassionnelle», vous me le sortez tous les ans et je craignais de ne pas l'entendre cette année. Compassionnelle je veux bien, contemplative chacun me reconnaîtra dans le portrait (rires) ! Et sur l'industrie aussi, j'ai repris les commentaires des 5 années, chaque fois vous nous faites cette même remarque même si, je vous le rappelle, c'est une compétence d'agglomération.

Votre question Monsieur ROSSELOT, je l'entends bien parce que présenter l'ABS en Conseil Municipal c'est un vrai dilemme pour moi. Autant c'est simple au CCAS, autant c'est compliqué ici car on n'a pas autant de temps à y passer en Conseil Municipal. Si on donne les orientations et la stratégie, et on en a une et j'y tiens, mais alors cela ne s'arrête pas seulement à ce que j'ai dit qui peut sembler des généralités mais demande qu'on rentre dedans et ce n'est pas 10 minutes ou une demi-heure qu'il nous faut. Si on va dans les détails, dans l'explication on nous dit que c'est très technique et qu'on a du mal à rentrer dedans. Donc c'est vrai que c'est très compliqué de présenter une ABS en Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle nous vous avons tout donné avant les questions et les réponses, et normalement si vous avez lu le bilan d'activités du CCAS, il rappelle aussi ce que sont les enjeux et nos

objectifs et notre façon d'y arriver. Voilà ce que je voulais dire en tout cas je vous remercie de votre attention. Pour une fois on a élargi le débat et on n'a pas parlé que de l'économie, je vous en remercie.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il y a eu un vaste débat par rapport à cela. Tout ça c'est aussi le résultat du chômage. Mon Directeur de Cabinet me donnait des chiffres qu'il a sortis là tout de suite. Le chômage sur Besançon c'est 8,3 alors que dans le Doubs c'est 9,4, en Franche-Comté 9,4 et en France 9,9. Ce n'est pas satisfaisant mais ça veut dire que quand même on résiste même si c'est dur, c'est deux fois, trois fois trop bien sûr mais quand même on résiste et les efforts que nous faisons sont peut-être un petit peu pour quelque chose dans ce résultat. Je te remercie pour cette analyse de cette ABS dont vous avez pris connaissance. Tu aurais pu refaire le discours des Rendez-vous de l'âge c'est sûr, mais nous y étions et nous avons beaucoup aimé.

**Mme Joëlle SCHIRRE :** Juste une remarque sur la présentation du budget et en même temps sur l'ABS. Je pense que ça pourrait peut-être faire l'objet de deux Conseils Municipaux différents et non pas d'un seul et même Conseil Municipal car moi j'ai l'habitude d'écouter, et ça ne me gêne pas, mais j'ai vu combien l'attention se dispersait par moment.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas faux mais tous les Conseils Municipaux sont très chargés».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a pris acte de la synthèse du Rapport d'Analyse des Besoins Sociaux.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.*